
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant agrément du CPAS de Mons pour l'organisation du
service « L'Equip'AJ - Maison de l'adolescent de Mons » sis
rue de la Seuwe, 23-31 à 7000 Mons en tant que service qui
met en oeuvre un projet pédagogique particulier**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 06-05-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, Le CPAS de Mons est agréé pour l'organisation du service « L'Equip'AJ - Maison de l'adolescent de Mons » sis rue de la Seuwe 23-31, à 7000 Mons, service placé sous la direction de Monsieur Joël VEUGELEN et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.